

Votants :

- Délibération C01-04-2022 : 70
- Délibérations C02-04-2022 à C04-04-2022 : 71
- Délibération C05-04-2022 : 70
- Délibérations C32-04-2022 à C35-04-2022 : 76
- Délibération C36-04-2022 : 73
- Délibération C37-04-2022 : 74
- Délibération C39-04-2022 : Reportée
- Délibérations C40-04-2022 à C42-04-2022 : 77
- Délibération C43-04-2022 : 74
- Délibérations C44-04-2022, C45-04-2022, C48-04-2022 à C54-04-2022 et C06-04-2022 à C09-04-2022 : 77
- Délibération C10-04-2022 : 76
- Délibérations C11-04-2022 à C14-04-2022 : 75
- Délibérations C15-04-2022 à C17-04-2022 : 76
- Délibération C18-04-2022 : 75
- Délibérations C19-04-2022 à C31-04-2022, C38-04-2022, C46-04-2022, C47-04-2022, C55-04-2022 à C59-04-2022 : 76
- Délibération C60-04-2022 : 74
- Délibérations C61-04-2022 à C64-04-2022 : 76
- Délibération C65-04-2022 : 75
- Délibérations C66-04-2022 à C70-04-2022 : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération : le 4 avril 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL DU 11 AVRIL 2022

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET (C06-04-2022 à C70-04-2022), Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY (C01-04-2022 à C19-04-2022 et C32-04-2022 à C54-04-2022 à l'exception des C38-04-2022, C46-04-2022 et C47-04-2022), Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER (C01-04-2022 à C09-04-2022 et C32-04-2022 à C54-04-2022 à l'exception des C38-04-2022, C46-04-2022 et C47-04-2022), Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE à partir de la délibération C02-04-2022, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE (C01-04-2022 à C05-04-2022 et C32-04-2022 à C43-04-2022 à l'exception de la C38-04-2022), Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD (C06-04-2022 à C70-04-2022), Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL (C06-04-2022 à C70-04-2022), Rose-Marie NIETO (C06-04-2022 à C70-04-2022 à l'exception des C32-04-2022 à C36-04-2022), Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET (C01-04-2022 à C05-04-2022 et C32-04-2022 à C50-04-2022 à l'exception des C38-04-2022, C46-04-2022 et C47-04-2022), Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON à partir de la délibération C04-04-2022, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Valérie BELY-VOLLAND à Bastien MARCHIVE, Marie-Christelle BOUCHERY à Sophie BOUTRIT (C20-04-2022 à C31-04-2022, C38-04-2022, C46-04-2022, C47-04-2022 et C55-04-2022 à C70-04-2022), Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Anne-Sophie GUICHET à Nadia JAUZELON, Florent JARRIAULT à Alain CANTEAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Gérard LEFEVRE à Anne-Lydie LARRIBAU (C06-04-2022 à C31-04-2022, C38-04-2022, C44-04-2022 à C70-04-2022), Marcel MOINARD à Jérôme BALOGE, Corinne RIVET BONNEAU à Sophie BROSSARD, Florent SIMMONET à Cédric BOUCHET (C06-04-2022 à C31-04-2022, C38-04-2022, C46-04-2022, C47-04-2022 et C51-04-2022 à C70-04-2022), Lydia ZANATTA à Aurore NADAL (C06-04-2022 à C70-04-2022).

Titulaires absents :

Ségolène BARDET (C01-04-2022 à C05-04-2022), Christelle CHASSAGNE, Gérard LABORDERIE jusqu'à la délibération C01-04-2022, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Dany MICHAUD (C01-04-2022 à C05-04-2022), Lucy MOREAU, Aurore NADAL (C01-04-2022 à C05-04-2022), Rose-Marie NIETO (C01-04-2022 à C05-04-2022 et C32-04-2022 à C36-04-2022), Michel PAILLEY, Séverine VACHON jusqu'à la délibération C03-04-2022.

Titulaires absents excusés :

Alain CHAUFFIER (C10-04-2022 à C31-04-2022, C38-04-2022, C46-04-2022, C47-04-2022 et C55-04-2022 à C70-04-2022), Lydia ZANATTA (C01-04-2022 à C05-04-2022).

Présidents de séance : Jérôme BALOGE

Thierry DEVAUTOUR : Délibérations C18-04-2022 et C43-04-2022

Elisabeth MAILLARD : Délibérations C36-04-2022 et C37-04-2022

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGE ouvre la séance, à 17 h 30 à AIFFRES - Espace Tartalin

C01-04-2022

Assemblées, Affaires juridiques - Installation de conseillers communautaires de la CAN (Monsieur Jérôme BALOGE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'installation de :
 - o Monsieur Pascal ADAM, en qualité de conseiller communautaire suppléant de la commune de LA FOYE MONJAULT,
 - o Madame Noélie FERREIRA, en qualité de conseillère communautaire titulaire de la commune de NIORT.

C02-04-2022

Assemblées, Affaires juridiques - Modification du régime des indemnités des élus de la CAN (Monsieur Jérôme BALOGE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Se prononce sur la modification du tableau des indemnités de fonctions, suite à la désignation d'une nouvelle conseillère communautaire titulaire pour la commune de NIORT, selon les modalités suivantes :

FONCTIONS – Prénom NOM	Taux	Pour information, équivalent en euros (montant brut)
Les autres conseillers communautaires		
- M ^{me} Noélie FERREIRA	3%	116,68

- Cette modification entrera en vigueur à compter de la date effective d'entrée en fonction de cette dernière. Les autres attributions figurant dans les annexes aux délibérations des 17 juillet 2020, 12 avril 2021 et 13 décembre 2021 susvisées demeurent inchangées.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C03-04-2022

Assemblées, Affaires juridiques - Représentation des élus de la CAN dans les organismes extérieurs (Monsieur Jérôme BALOGE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Désigne les délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais comme suit :
 - M. Christophe GUINOT en qualité de représentant suppléant au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise ;
 - M. Christophe GUINOT en qualité de représentant suppléant au sein de l'EPIC Office de Tourisme Niort Marais Poitevin ;
 - M. Philippe TERRASSIN en qualité de représentant suppléant au sein du Lycée de la Venise Verte ;
 - M. Nicolas VIDEAU en qualité de représentant titulaire au sein de l'association APPUI & Vous (ex-CLIC) ;

- M. François GUYON en qualité de représentant au Conseil d'administration au sein du Centre de Ressources Cyber Nord Nouvelle-Aquitaine (CRC NNA).

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C04-04-2022

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Contractualisation programme opérationnel FEDER 2021-2027 volet territorial - Sollicitation de subvention pour l'aide à l'ingénierie (Monsieur Jérôme BALOGE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à solliciter l'aide financière au titre du LEADER à hauteur de 80% maximum du montant total des dépenses relatives à l'ingénierie interne et à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Madame Sophie BOUTRIT ne participe pas au vote)

C05-04-2022

Finances et Fiscalité - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale (Monsieur Jérôme BALOGE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide que la Garantie de la Communauté d'Agglomération du Niortais est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :
 - o le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que la Communauté d'Agglomération du Niortais est autorisée à souscrire ;
 - o la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
 - o la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
 - o si la Garantie est appelée, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - o le nombre de Garanties octroyées par la Président sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- Autorise le Président à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Communauté d'Agglomération du Niortais, pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Non participés : 2

(Messieurs Thierry DEVAUTOUR et Gérard LEFEVRE ne participent pas au vote)

C32-04-2022

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public conclue avec la société EXTERION MEDIA (Monsieur Gérard LEFEVRE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la société EXTERION MEDIA relative à l'exploitation de 15 dispositifs publicitaires non numériques,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 5

Abstention : 0

Non participé : 0

C33-04-2022

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 1 966 m² environ sur la ZAE Les Sablonnières (Epannes) à la SCI SLS (Monsieur Gérard LEFEVRE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la SCI SLS, représentée par Monsieur Sébastien MERCIER, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 1 966 m² environ, situé sur la ZAE « Les Sablonnières » (Epannes), selon les modalités de cession précisées ci-dessous :
L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente de cette parcelle est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge ;

Parcelles	Surface	Prix d'achat HT/m ²	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total TTC
X 0630	1 966 m ²	3,35 €	6 586,10 €	15,00 €	29 490,00 €	22 903,90 €	4 580,78 €	34 070,78 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 29 490,00 € HT, seront versées en recettes au Budget annexe Zones d'Activités Economiques ;

Les frais de division et bornage, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement des actes notariés, les frais de raccordement aux réseaux et la réalisation des accès seront à la charge de l'acquéreur ;

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 34 070,78 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 29 490,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 4 580,78 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;

- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions des règlements de lotissement, cahier des charges de cession de terrain (lorsqu'ils existent) et Plan Local d'Urbanisme afférents à la parcelle, en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C34-04-2022

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 2 600 m² environ sur la ZAE Les Grolettes (Fors) à la SAS MARTIN REAL ESTATE (Monsieur Gérard LEFEVRE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la SAS MARTIN REAL ESTATE, représentée par Monsieur Pierre-Jean MARTIN, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 2 600 m² environ, situé sur la ZAE « Les Grolettes » (Fors), selon les modalités de cession précisées ci-dessous :
L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente de cette parcelle est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge ;

Parcelles	Surface	Prix d'achat HT/m ²	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total TTC
ZD0153p	2 600 m ²	0,62 €	1 612,00 €	10,00 €	26 000,00 €	24 388,00 €	4 877,60 €	30 877,60 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 26 000,00 € HT, seront versées en recettes au Budget annexe Zones d'Activités Economiques ;

Les frais de division et bornage, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement des actes notariés, les frais de raccordement aux réseaux et la réalisation des accès seront à la charge de l'acquéreur ;

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 30 877,60 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 26 000,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 4 877,60 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions des règlements de lotissement, cahier des charges de cession de terrain (lorsqu'ils existent) et Plan Local d'Urbanisme afférents à la parcelle, en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstentions : 3

Non participé : 0

C35-04-2022**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 1 267 m² environ sur le Parc d'Activités Mendès-France (Niort) à la SCI NATISE (Monsieur Gérard LEFEVRE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la SCI NATISE, représentée par Monsieur Alexis DOS SANTOS, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 1 267 m² environ, situé sur le Parc d'Activités « Mendès-France » (Niort), selon les modalités de cession précisées ci-dessous :
L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente de cette parcelle est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge ;

Parcelle	Surface	Prix d'achat HT/m ²	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total taxes comprises
IB108	1 267 m ²	4,22 €	5 346,74 €	50,00 €	63 350,00 €	58 003,26 €	11 600,65 €	74 950,65 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 63 350,00 € HT, seront versées en recettes au Budget annexe Zones d'Activités Economiques ;

Les frais de division et bornage, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement des actes notariés, les frais de raccordement aux réseaux et la réalisation des accès seront à la charge de l'acquéreur ;

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 74 950,65 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 63 350,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée égale à 11 600,65 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du Plan Local d'Urbanisme et du cahier des charges de cession de terrain (lorsqu'il existe) afférents à la parcelle, en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C36-04-2022**Finances et Fiscalité - ZAE Terre de sports - Clôture définitive d'opération (Monsieur Gérard LEFEVRE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le complément de 501 138,52 € HT auprès de DSA pour solde de tout compte ;
- Donne quitus à DSA à l'issue de cette dernière obligation contractuelle respectée ;
- Autorise le Vice-Président Délégué à signer tous les documents et actes à intervenir.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participés : 3

(Messieurs Jérôme BALOGE, Thierry DEVAUTOUR et Jacques BILLY ne participent pas au vote)

C37-04-2022

Finances et Fiscalité - Projet de dissolution de la Société d'économie mixte locale « Deux-Sèvres Aménagement » (Seml DSA) (Monsieur Gérard LEFEVRE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de dissolution volontaire anticipée et de liquidation amiable de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Deux-Sèvres Aménagement » (Seml DSA) ;
- Donne tous pouvoirs au représentant de la Communauté d'Agglomération du Niortais à l'Assemblée générale de la Seml DSA pour porter un vote favorable aux résolutions relatives à la dissolution et à la liquidation de la Société.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participés : 3

(Messieurs Jérôme BALOGE, Thierry DEVAUTOUR et Jacques BILLY ne participent pas au vote)

C39-04-2022

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Concours « Start up toi-même » - Participation financière et convention de partenariat (Monsieur François GUYON)

Ce projet de délibération est retiré de l'ordre du jour de la séance.

C40-04-2022

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Niort Numeric 2022 (l'INNN) - Nouvelle dénomination de l'événement et tarification des prestations pour les professionnels (Monsieur François GUYON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la tarification des prestations proposées ci-dessous :

- **Sponsoring** : Nous proposerons 4 niveaux de sponsoring :

- Niveau 1 : 3 500 € ;
- Niveau 2 : 7 000 € ;
- Niveau 3 : 15 000 € (2 sponsors possibles) ;
- Niveau 4 : 25 000 € (1 seul sponsor possible).

Chaque partenaire bénéficiera de niveaux de prestations spécifiques adaptées au montant du sponsoring choisi (communication, prise de parole, accès privilégiés à certains espaces...).

- **Tarif des interventions** :

- Intervention en format **Atelier** (intervention de 30 mn) : **2 500 € / entreprise** ;
- Intervention en format **Pitch** (intervention de 15 mn) : **650 € / entreprise**.

Pour le sponsoring de Niveau 1, si l'entreprise souhaite animer un atelier, il sera proposé une réduction de 50% sur le montant de celui-ci (soit 1 250 € au lieu de 2 500 €) que l'entreprise ajoutera au montant du sponsoring.

Pour les niveaux 2, 3 et 4, l'atelier est offert dans le cadre du pack sponsor.

Pour les interventions « courtes », la prestation sera offerte aux 4 niveaux de sponsoring.

- **Prix des stands :**

STAND de 6 m²		
Inclus pack de base : compteur électrique et délimitation de stand		Mobilier (facultatif) : 2 tabourets + 1 mange-debout + 1 poubelle
Prix du m²	Total 1	Total 2
40 €/m ²	240 €	410 €
TOTAL si 1 + 2		650 €
STAND 12 m²		
Inclus pack de base : compteur électrique et délimitation de stand		Mobilier (facultatif) : 4 tabourets + 2 mange-debout + 1 poubelle
prix /m²	total 1	Total 2
45 €/m ²	540 €	660 €
TOTAL si 1 + 2		1 200 €
STAND 18 m²		
Inclus pack de base : compteur électrique et délimitation de stand		Mobilier (facultatif) : 4 tabourets + 2 mange-debout + 1 poubelle + 1 comptoir
prix /m²	total 1	Total 2
50 €/m ²	900 €	900 €
TOTAL si 1 + 2		1 800 €

Stands startup (comptoir partagé – 2 m²) : 350 €

- **Prix d'entrée pour la soirée Réseau du 5 octobre :**

L'accès à la soirée Réseau (conférence + cocktail et animations) sera payant : 15 € / personne (250 places visées).

Les sponsors bénéficieront d'entrées gratuites :

- Niveau 1 : 4 entrées gratuites ;
 - Niveau 2 : 6 entrées gratuites ;
 - Niveau 3 : 8 entrées gratuites ;
 - Niveau 4 : 12 entrées gratuites.
- Approuve les modes de règlement des prestations ci-dessous :
 - Pour le règlement des sommes dues pour les sponsorings, ateliers, pitches et réservation des stands, un avis de sommes à payer sera émis par la collectivité au vue de la convention qui sera établie entre le client et Niort Agglo ;
 - Pour la soirée Réseau : le règlement des places sera effectué par carte bancaire en amont de l'événement sur le compte de dépôt de fond de la régie de recette de Niort TECH via sa plateforme de réservation en ligne.
Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf événement de force majeure empêchant la tenue de la manifestation et uniquement sur validation de la collectivité.
Tous ces tarifs s'entendent net de taxes.
 - Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C41-04-2022

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Centre de Ressources en Cyber Nord Nouvelle-Aquitaine (CRC NNA) - Validation des statuts - Constitution de l'association (Monsieur François GUYON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la démarche de création du Centre de Ressources Cyber en adoptant les statuts de l'association présents en annexe,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à mettre en œuvre toute démarche pour constituer Le Centre de Ressources Cyber aux côtés des membres fondateurs,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C42-04-2022

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Association Technopole du Niortais - Validation des statuts et constitution de l'association (Monsieur François GUYON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la démarche de labellisation Technopole en adoptant les statuts de l'association présents en annexe,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à mettre en œuvre toute démarche pour constituer la Technopole aux côtés des membres fondateurs,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C43-04-2022

Assemblées, Affaires juridiques - Représentation des élus de la CAN dans l'association Technopole du Niortais (Monsieur Gérard LEFEVRE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Désigne les délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais comme suit :
 - M. Jérôme BALOGE ;
 - M^{me} Lucy MOREAU ;
 - M. François GUYON ;
 - M. Eric PERSAIS.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participés : 3

(Messieurs Jérôme BALOGE, François GUYON et Eric PERSAIS ne participent pas au vote)

C44-04-2022

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Participation à la mise en place d'une manifestation visant à promouvoir l'agriculture locale (Monsieur Florent SIMMONET)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une participation de 1 700 € à la Chambre d'Agriculture pour la manifestation évoquée,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C- 45-04-2022

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Participation de la Communauté d'Agglomération du Niortais à la mise en place des Marchés de Producteurs de Pays (Monsieur Florent SIMMONET)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la prise en charge de la prestation de la Chambre d'Agriculture pour la mise en œuvre des marchés de producteurs de pays sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un montant maximum de 735 € HT par commune pour l'organisation d'un marché annuel,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C48-04-2022

Musées - Acquisition d'un ensemble d'assiettes en céramique de Magné atelier Veillet - Inscription à l'inventaire des collections - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du FRAM, Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées en Nouvelle-Aquitaine, pour cette acquisition,
- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 1

Abstention : 0

Non participé : 0

C49-04-2022

Musées - Acquisition de l'œuvre de l'Abbatiale de Saint - Maixent réalisé par JG HUBERT - SAUZEAU - Inscription à l'inventaire des collections - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du FRAM, Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées en Nouvelle-Aquitaine, pour cette acquisition,
- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 1

Abstention : 0

Non participé : 0

C50-04-2022

Musées - Donation d'un ensemble de 4 tableaux réalisés par L A COMBE - VELLUET et PIERRE BERGEON - Inscription à l'inventaire des collections (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription de cette donation sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette donation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C51-04-2022

Musées - Donation de la collection entomologique G. HOUMEAU - Inscription à l'inventaire des collections (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription de cette donation sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette donation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C52-04-2022

Musées - Donation de 30 œuvres réalisées par Daniel Octobre - Inscription à l'inventaire des collections (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription de cette donation sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette donation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C53-04-2022

Musées - Post-récolement des musées Bernard d'Agesci et du Donjon - Travaux d'écriture sur l'inventaire - Numéros rétrospectifs pour l'exercice 2021 (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription, en numéros rétrospectifs, des 23 références sur le registre d'inventaire des musées pour l'exercice 2021 ci-dessous :
 - 2021.0.1 : *La Madeleine lisant*, huile sur bois, 4^e quart 17^e / 1^{er} quart 18^e, anonyme d'après Le Corrège ;
 - 2021.0.2 : Napoléon d'après Antoine-Denis Chaudet, marbre, 1^{er} quart 19^e siècle ;
 - 2021.0.3 : *Le Vieux Niort* par Paul Galteaux, dessins, 4 volumes, entre 1890 et 1920 ;
 - 2021.0.4 : *Le portrait du Général Chabot* par Marcel Trinité, plâtre, 1902 ;
 - 2021.0.5 : Clastique d'anatomie Docteur Auzoux – Lycée Fontanes ;
 - 2021.0.6 : *Portrait de Jules Sandeau* par H. Lehmann, dessin, 1850 ;
 - 2021.0.7.1-17 : Documents administratifs Hubert-Sauzeau.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C54-04-2022

Cohésion sociale insertion - Nouveaux Prestataires Chèques Loisirs TERRE HAPPY - USEP de l'École Paul Bert - Planeur Club Niort (Madame Marie-Christelle BOUCHERY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les adhésions de Terre Happy, de l'USEP de l'école Paul Bert et de Planeur Club de Niort en tant que prestataires chèques-loisirs,
- Approuve les conventions ci-jointes,
- Autorise le Président ou la Déléguée du Président à signer les conventions ainsi que tous documents afférents à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C06-04-2022

Finances et Fiscalité - Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Désigne les personnes-ci-dessous comme membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :
 - Membre titulaire : Monsieur Dominique SIX (Niort) ;
 - Membre titulaire : Monsieur Christian BRUCHIER (Vallans) ;
 - Membre suppléant : Monsieur Cédric BOUCHET (Vallans) ;
 - Membre titulaire : Monsieur Marcel BŒUF (Bessines) ;
 - Membre suppléant : Monsieur Roland LE DREO (Bessines) ;
 - Membre suppléant : Monsieur Pascal ADAM (La Foye Monjault).

Communes	Membres CLECT	Suppléant
AIFFRES	Pascal ANGELONI	Bernard GUESDON
AMURE	Marcel MOINARD	
ARCAIS	Philippe LEYSSENE	Christian GRONDEIN
BEAUVOIR-SUR-NIORT	Rachelle AJINCA VANDENHENDE	Séverine VACHON
BESSINES	Marcel BŒUF	Roland LE DREO
BOURDET (le)	Mickaël FOSSOUL	Caroline MORIN
BRULAIN	Alain LECOINTE	Xavier RUDEWICZ
CHAURAY	Claude BOISSON	Jean-Pierre DIGET
COULON	Dominique GIRET	Benoît LALERE
ECHIRE	Thierry DEVAUTOUR	Agnès RONDEAU
EPANNES	Emmanuel EXPOSITO	Pierrick QUEMENER
FORS	Alain CANTEAU	Nelly ROUAUD
FOYE-MONJAUULT (LA)	Dany MICHAUD	Pascal ADAM
FRONTENAY ROHAN-ROHAN	Alain CHAUFFIER	Olivier POIRAUD
GERMOND-ROUVRE	Gérard EPOULET	Clémence NERBUSSON
GRANZAY-GRIPT	Florent JARRIAULT	Isabelle SOULISSE
JUSCORPS	Corinne RIVET BONNEAU	Didier BLAUD
MAGNE	Bernard GUILBOT	Bernard ADAM
MARIGNY	Daniel BAUDOUIN	Vincent DROUARD
MAUZE-SUR-LE MIGNON	Laurence REY	Martine BLANCHARD
NIORT	Dominique SIX	Gérard LEFEVRE
PLAINE D'ARGENSON	Jean-François SALANON	Thierry ROUSSEAU
PRAHECQ	Sonia LUSSIEZ	Marina GELIN
PRIN DEYRANCON	Olivier D'ARAUJO	Corinne MORIN
ROCHENARD (La)	Francis BENAZZOUZ	Natacha PEREZ
SAINT-GELAIS	Sylvette GONORD	Mathieu BOUGRAND
SAINT-GEORGES-DE-REX	Alain LIAIGRE	Christian SESE
SAINT-HILAIRE-LA PALUD	Nathalie CLAIN	François BONNET
SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE	Frédéric NOURRIGEON	Sandrine LONGEAU
SAINT-MAXIRE	Brigitte FERRU	Christian BREMAUD
SAINT-REMY	Laurent VERDON	Anita GIROIRE
SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS	Sophie BROSSARD	Olivier POUGNARD
SAINT-SYMPHORIEN	Fabrice BARREAUULT	Michel ROBELIN
SANSAIS	Richard PAILLOUX	Eric BUTET
SCIECQ	Jean-Michel BEAUDIC	Guy-Marie GODET
VAL-DU-MIGNON	Myriam LIXON	Nadine WIERZBICKI
VALLANS	Christian BRUCHIER	Cédric BOUCHET
VANNEAU - IRLEAU	Nadia JAUZELON	Jean-Gilles RONDONNET
VILLIERS-EN-PLAINE	Lucy MOREAU	Olivier TRAVEL
VOUILLE	Patricia DOUEZ	Franck PORTZ

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C07-04-2022

Finances et Fiscalité - Taux d'imposition 2022 de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le taux d'imposition 2022 de la Cotisation Foncière des Entreprises de la Communauté d'Agglomération du Niortais à 26,26%.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C08-04-2022

Finances et Fiscalité - Taux d'imposition 2022 des Taxes Foncières (TFB et TFNB) (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition 2022 des Taxes Foncières de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

	Taux 2022	Pour rappel : Taux 2021
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	0,055 %	0,055 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties	3,88 %	3,88 %

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C09-04-2022

Finances et Fiscalité - Taux d'imposition 2022 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer ainsi qu'il suit, par zone de perception, les taux d'imposition 2022 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

N° de zone	Appellation de la zone	Taux de TEOM 2022	Pour rappel : Taux TEOM 2021
01	Zone urbaine de Niort	10,20 %	10,20 %
02	Zone suburbaine	12,82 %	12,82 %
03	Autres communes	14,56 %	14,56 %

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C10-04-2022

Finances et Fiscalité - Accompagnement du PLH 2022-2027 : Mise en œuvre des garanties d'emprunt en matière de logement social (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le principe de mise en œuvre des garanties d'emprunts sur la durée du PLH 2022-2027 ;
- Approuve le règlement ci-annexé.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C11-04-2022

Finances et Fiscalité - Garantie d'emprunt au titre du PLH 2016-2021 – Prêt d'un montant de 463 000 € à Deux-Sèvres Habitat pour la construction de 4 logements situés aux « Les Jardins d'Aiffres 3 », rue de Vouillé à Aiffres (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 463 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°131575, constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 463 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Monsieur Jacques BILLY ne participe pas au vote)

C12-04-2022

Finances et Fiscalité - Garantie d'emprunt au titre du PLH 2016-2021 – Prêt d'un montant de 151 000 € à Deux-Sèvres Habitat pour la construction de 2 logements situés aux jardins des vignes à SCIECQ (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 151 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°131705, constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 151 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Monsieur Jacques BILLY ne participe pas au vote)

C13-04-2022

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 à l'EPIC communautaire Office de tourisme de Niort - Marais Poitevin - Vallée de la Sèvre Niortaise (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 430 000 € au titre de l'année 2022 à l'EPIC Office de tourisme communautaire,
- Approuve la convention jointe et autorise sa signature,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Madame Elisabeth MAILLARD ne participe pas au vote)

C14-04-2022

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Versement du soutien à Calyxis en application de la convention triennale (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 200 000 € à l'Association CALYXIS conformément à la convention triennale 2021-2023,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Monsieur Eric PERSAIS ne participe pas au vote)

C15-04-2022

Assainissement - Renforcement, prolongement et renouvellement des canalisations d'assainissement d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable sur la commune de Mauzé-sur-le-Mignon (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le planning prévisionnel ;
- Approuve le dossier de demande de subvention ;
- Autorise le lancement de la consultation des entreprises pour ce lot n°2 ;
- Autorise les signatures des marchés ainsi que toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C16-04-2022

Etudes et projets neufs - Contrat de ville de l'Agglomération Niortaise - Aménagement d'un point de vente boulangerie/ snacking 15 rue Pluvialt à NIORT, avenants n°1 aux marchés de travaux lot 1 et lot 2 (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les avenants n°1 aux marchés :
 - **n°2021079** passé avec l'entreprise ADTP pour le lot 1 Démolition – Curage – Désamiantage, pour un montant de 5 925,00 € HT portant le montant total du marché de 53 711,00 € HT à 59 636,00 € HT ;
 - **n°2021080** passé avec l'entreprise CONTIVAL pour le lot 2 Gros-œuvre, pour un montant de 8 430,30 € HT portant le montant total du marché de 62 842,88 € HT à 71 273,18 € HT.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C17-04-2022

Etudes et projets neufs - Travaux d'aménagement de la Maison du Beurre à ECHIRE, avenant n°1 au marché de travaux lot 2 (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°1 au marché n°2021093 passé avec l'entreprise SCER pour un montant de 13 516,92 € HT portant le montant total du marché de 126 665,58 € HT à 140 182,50 € HT.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C18-04-2022

Gestion administrative du patrimoine - Marché de services d'assurances portant sur les risques statutaires du personnel - Avenant n°1 (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la signature de l'avenant n°1 au marché de services d'assurances portant sur les risques statutaires du personnel n°2019 175.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Monsieur Jérôme BALOGÉ ne participe pas au vote)

C19-04-2022

Gestion administrative du patrimoine - Convention à usage partagé Moulin du Roc médiathèque Pierre Moinot (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Retire la délibération initiale du 13 décembre 2021 ;
- Approuve la convention de gestion et financement du fonctionnement des équipements et locaux à usage partagé de l'ensemble immobilier sis 39 boulevard Main, site dénommé Le Moulin du Roc à Niort ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention annexée.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C20-04-2022

Marchés Publics - Gestion des déchets - Approbation du marché pour l'acquisition de deux transporteurs compacts à rouleau pour déchets (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le marché décrit ci-dessous et autorise sa signature.

Entreprise	Montant estimé € HT	Montant estimé € TTC
PACKMAT SYSTEM 28 avenue Jean Jaurès 70400 HERICOURT Siret : 502 424 542 00020	258 408,00	310 089,60

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C21-04-2022

SEV - Avenant au marché sauvegarde des données supervision sur une base de données et création d'un site intranet pour les exploiter (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la plus-value nécessaire de 280,50 € HT modifiant comme suit le montant du marché :

	montant initial en euros	montant de l'avenant en euros	montant en euros après avenant
Montant total HT	65 386	280,50	65 666,50
TVA 20,00%	13 077	56,10	13 133,30
Montant total TTC	78 463	336,60	78 799,80

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant au marché et tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C22-04-2022

SEV - Avenant à l'accord cadre général pour la fourniture de pièces diverses pour le réseau du Service des Eaux du Vivier (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la substitution l'indice « TP01 Index général TP » à l'indice « 33-20-02 Compteurs d'eau et autres liquides » pour chacun des lots constituant le marché ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les 3 avenants et tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C23-04-2022

Systèmes d'information - Tierce Maintenance Applicative des sites Intranet et de la Gestion Electronique de Documents de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Ville de Niort (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de la procédure de mise en concurrence,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer l'accord-cadre à l'issue de la procédure de mise en concurrence, ainsi que les éventuels marchés subséquents à intervenir.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C24-04-2022

Direction Générale - Avenant n°1 à la convention de service commun « Direction générale des services techniques » - Extension au DGA Ressources (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'extension de la convention de service commun de Direction générale des Services Techniques, institué par délibérations concordantes par la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais, à la fonction de DGA Ressources ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 2

Abstention : 0

Non participé : 0

C25-04-2022

Ressources Humaines - Adoption d'une nouvelle charte télétravail (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Abroge la délibération n°C-39-06-2021 relative à l'adoption de la charte relative au télétravail ;
- Adopte la nouvelle charte de Télétravail.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 2

Abstention : 0

Non participé : 0

C26-04-2022**Ressources Humaines - Avenant à la convention de restauration conclue avec le CROUS (Monsieur Gérard LABORDERIE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention entre la CAN et le CROUS,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C27-04-2022**Ressources Humaines - Elections professionnelles du 8 décembre 2022 - Recours au vote électronique (Monsieur Gérard LABORDERIE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide que le vote électronique par voie dématérialisée constitue la modalité exclusive d'expression des suffrages lors de l'ensemble des scrutins du 8 décembre prochain.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C28-04-2022**Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois (Madame Sonia LUSSIEZ)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les créations et suppressions d'emplois, figurant dans les tableaux des emplois proposés dans les annexes jointes ;
- Permet le recrutement d'agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du CGFP pour remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels indisponibles ;
- Permet le recrutement de salariés contractuels dans les conditions fixées à l'article L.1242-2 du Code du travail pour remplacer les salariés indisponibles.

Emplois permanents - Suppressions

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
P R I N C I P A L	Affaires Juridiques	Instructeur(trice) des marchés	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	-	100%	B	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 ^{er} juillet 2022
	Conservatoire à Rayonnement Départemental	Directeur (trice)	Attaché principal	-	100%	A	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 ^{er} août 2022
	Conservatoire à Rayonnement Départemental	Chef(fe) de service Adjoint(e) au Directeur(trice)	Attaché	-	100%	A	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 ^{er} novembre 2022
	Développement économique-emploi-enseignement supérieur	Directeur(trice)	Attaché	Attaché hors classe	100%	A	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 ^{er} mai 2022
	Gestion des déchets	Agent(e) de planification des unités de transfert et traitement	Agent de maîtrise	-	100%	C	1	Retraite d'un agent et réorganisation des missions Suppression au 1 ^{er} mai 2022
	Gestion des déchets	Agent(e) de prévention et réduction des déchets	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 ^{er} mai 2022
	Gestion des déchets	Agent(e) de prévention des déchets verts et valorisation des bio déchets	Adjoint technique principal	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	2	Postes existants sur autres grades Suppression au 1 ^{er} mai 2022
	Gestion des déchets	Agent(e) de déchèteries	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	-	85,71%	C	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 ^{er} mai 2022
	Gestion des déchets	Chargé(e) de l'organisation haut de quai	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 ^{er} mai 2022
	Gestion des déchets	Chargé(e) de l'organisation bas de quai	Agent de maîtrise	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 ^{er} mai 2022
	Gestion du patrimoine	Chef(fe) d'équipe	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	-	100%	B	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 ^{er} mai 2022
	Service des eaux	Assistant(e) ressources humaines	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 ^{er} mai 2022
	Systèmes d'information	Chef(fe) de service Adjoint(e) au directeur	Ingénieur	Ingénieur en chef	100%	A	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 ^{er} octobre 2022
Systèmes d'information	Chef(fe) de projet décisionnel	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Ingénieur principal	100%	BA	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 ^{er} mai 2022	

Emplois permanents - Créations

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat .	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
P R I N C I P A L	Affaires Juridiques	Instructeur(trice) des marchés	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Attaché	100%	BA	1	Poste existant sur autre grade
	Conservatoire à Rayonnement Départemental	Directeur(trice)	Attaché principal Directeur Directeur d'établissements d'enseignement de 2 ^{ème} catégorie	Attaché hors classe - -	100%	A	1	Poste existant sur autre grade
	Conservatoire à Rayonnement Départemental	Chef(fe) de service Adjoint au Directeur	Attaché	Attaché principal	100%	A	1	Poste existant sur autre grade
	Développement économique-emploi-enseignement supérieur	Directeur(trice)	Attaché principal Directeur Administrateur Ingénieur principal Ingénieur en chef	Attaché hors classe - - Ingénieur hors classe -	100%	A	1	Poste existant sur autre grade
	Gestion des déchets	Agent(e) de prévention et réduction des déchets	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Agent de maîtrise	Technicien Agent de maîtrise principal	100%	CB	1	Poste existant sur autre grade
	Gestion des déchets	Agent(e) de prévention des déchets verts et valorisation des bio déchets	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Agent de maîtrise	Technicien Agent de maîtrise principal	100%	CB	2	Postes existants sur autres grades
	Gestion des déchets	Agent(e) de déchèteries	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Poste existant sur autre grade et modification temps de travail
	Gestion des déchets	Chef(fe) d'équipe haut de quai des déchèteries	Agent de maîtrise Technicien	Agent de maîtrise principal Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%	CB	1	Poste existant sur autre grade
	Gestion des déchets	Chef(fe) d'équipe bas de quai des déchèteries	Agent de maîtrise Technicien	Agent de maîtrise principal Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%	CB	1	Poste existant sur autre grade
	Gestion du patrimoine	Chef(fe) d'équipe	Agent de maîtrise Technicien	Agent de maîtrise principal Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%	CB	1	Poste existant sur autres grades
	Ressources Humaines	Gestionnaire Carrières paie	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Réorganisation des missions RH
	Pôle Vie du Territoire	Responsable de mission administratif et financier	Attaché	Attaché principal	100%	A	1	Modification de l'organigramme
	Systèmes d'information	Chef(fe) de service Ajoint(e) au directeur	Ingénieur	Ingénieur principal	100%	A	1	Poste existant sur autre grade
	Systèmes d'information	Technicien SIG ETL	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Création suite à reorganisation
Systèmes d'information	Technicien	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Création suite à reorganisation	

Emplois temporaires - création pour l'année 2022

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum	Grade maximum				
P R I N C I P A L	Musées	Agent(e) accueil et entretien	Adjoint du patrimoine	-	50%	C	1	
	Musées	Agent(e) accueil et entretien	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	
	Déchets ménagers	Chauffeurs	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	2	Saisonniers
	Déchets ménagers	Conducteurs(trices) d'engins	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	2	Saisonniers
	Systèmes d'information	Technicien(ne) de production	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Saisonniers
A S S A I N I S S E M E N T	Assainissement	Electromécanicien(ne)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	

Emplois temporaires - création pour l'année 2022

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Classification		Niveau de rémunération mini conventionnel (CCN 2147) hors prime en attendant accord d'établissement	Quotité de travail	Nombre	Observations
			Minimum	Maximum				
E A U	Service des eaux du vivier	Chargé(e) de clientèle accueil	Groupe II	Groupe IV	de 20855 € à 23249 €	TC	2	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Chargé(e) de clientèle Facturation	Groupe II	Groupe IV	de 20855 € à 23249 €	TC	2	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Releveur/se de compteurs d'eau	Groupe II	Groupe III	de 20855 € à 22231 €	TC	2	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Agent(e) d'exploitation des réseau	Groupe II	Groupe III	de 20855 € à 22231 €	TC	5	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Serrurier(e)	Groupe III	Groupe IV	de 22231 € à 23249 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Electromécanicien(ne)	Groupe III	Groupe IV	de 22231 € à 23249 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Automaticien(ne)	Groupe III	Groupe V	de 22231 € à 27232 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Assistant(e) comptable	Groupe II	Groupe IV	de 20855 € à 23249 €	TC	2	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Chargé(e) de projet protection ressource	Groupe IV	Groupe V	de 23249 € à 27232 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Assitant (e) RH	Groupe III	Groupe V	de 22 231 € à 27232 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Sigiste	Groupe IV	Groupe V	de 23249 € à 27232 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Assistant (e) administratif (ve)	Groupe II	Groupe III	de 20855 € à 22231 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Assistant (e) technique	Groupe II	Groupe III	de 20855 € à 22231 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Responsable de service	Groupe V	Groupe VII	de 27232 € à 48554 €	TC	2	remplacement d'un salarié/agent absent

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 2

Abstention : 0

Non participé : 0

C29-04-2022

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Engagement de l'EPIC Communautaire Office de Tourisme de Niort - Marais Poitevin - Vallée de la Sèvre Niortaise dans une démarche de classement (Madame Elisabeth MAILLARD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'engagement de l'EPIC « Office de Tourisme Niort / Marais Poitevin / Vallée de la Sèvre Niortaise » dans un classement préfectoral pour faciliter la démarche entreprise par les communes de l'agglomération souhaitant obtenir leur classement en tant que « commune touristique » ou « station classée de tourisme »,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C30-04-2022

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Convention-cadre de partenariat entre l'Office National des Forêts et la Communauté d'Agglomération du Niortais concernant la création et l'entretien d'itinéraires pédestres, cyclo et trail running en forêt domaniale de Chizé (Madame Elisabeth MAILLARD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités financières envisagées suivantes :
 - Versement en 2022 de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) à l'Office National des Forêts de 1 080 € HT, correspondant à 80% du montant HT des travaux de création du linéaire de trail running :
 - 27 000 ml circuit complet ;
 - 21 540 ml sur le périmètre géographique de la CAN à créer (dont 920 m à entretenir de sentier pédestre sur le tronçon de la route forestière n°11), étant précisé que les 6 380 ml sur le territoire de la Communauté de communes Mellois en Poitou sont déjà créés ;
 - Versements annuels à partir de 2023 de la Communauté d'Agglomération du Niortais à l'Office National des Forêts à hauteur minimale de 800 € (prix révisable annuellement) pour l'entretien et le fonctionnement du circuit ;
- Approuve la convention jointe et autorise sa signature,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C31-04-2022**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Convention de partenariat entre Carrefours pour l'Emploi et la CAN pour l'organisation d'un forum de recrutement le jeudi 2 juin 2022 à L'Acclameur à Niort (Monsieur Eric PERSAIS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention de partenariat entre Carrefours pour l'Emploi et la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Autorise le versement de la somme de 80 000 euros à Carrefours pour l'Emploi en deux fois (48 000 euros dès la notification de la présente convention puis 32 000 euros après production 3 mois au plus tard après la manifestation d'un bilan financier, quantitatif et qualitatif),
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C38-04-2022**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Préfiguration d'un office de commerce sur le territoire intercommunal - Convention de mise à disposition précaire et révocable des locaux sis 2 rue Brisson à Niort au profit de la CAN (Monsieur Romain DUPEYROU)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mise à disposition précaire et révocable, des locaux sis 2 rue Brisson à Niort au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais, pour une durée de 3 ans et un montant de loyer mensuel de 231 € HT, à compter du 1^{er} avril 2022,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C46-04-2022**Transports et Mobilité - Acquisition d'un minibus électrique - Autorisation de lancement de la consultation des entreprises et signature du marché à l'issue de la procédure (Monsieur Alain LECOINTE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses HT	Recettes HT
340 000 euros pour l'achat d'un minibus électrique	DSIL : 142 000 euros
	Bonus écologique : 30 000 euros
	Programme Etat « écosystèmes véhicules électriques » : 100 000 euros
	Autofinancement CAN : 68 000 euros
Total 340 000 euros	Total 340 000 euros

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter les différents financeurs et à signer tous les documents afférents,
- Approuve le lancement de la consultation pour l'acquisition d'un minibus électrique,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le marché à l'issue de la procédure.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C47-04-2022

Transports et Mobilité - Mise à la réforme et sortie d'actif matériel roulant (Monsieur Alain LECOINTE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise à la réforme et la sortie d'actif de l'autobus dont le détail figure ci-dessous :

N° inventaire	N° de parc	Désignation	Date d'acquisition	Compte	Valeur d'origine	Cumul amortissements au 12/01/2022	VNC au 12/01/2022
09030022	708	AUTOBUS Heuliez GX 327 IMMAT AB-315-XM	27/07/2009	2156	237 670,00	216 447,00	21 223,00
16030065		VIDEOPROTECTION AUTOBUS IMMAT AB 315 XM	20/07/2016	2188	3 391,36	2 034,00	1 357,36
19030087		HABILLAGE BUS GX 327 DIESEL AB 315 XM	23/12/2019	2156	2 092,37	1 254,00	838,37
TOTAL Bus Heuliez GX 327 immatriculé AB-315-XM					243 153,73	219 735,00	23 418,73

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires,
- Approuve l'indemnité versée par Transdev Niort Agglomération de 23 418,73 €.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C55-04-2022

Etudes et projets neufs - Niort - ZI St-Florent - PPRT SIGAP OUEST - Convention de financement des mesures foncières - Avenant n°1 de prolongation de délai (Monsieur Bastien MARCHIVE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 de prolongation de délai de validité de la convention de financement des mesures foncières ;
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer l'avenant n°1 à la convention.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C56-04-2022

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Bessines (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Arrête le bilan de la concertation mis en œuvre à l'occasion de la révision allégée n°3 du PLU de Bessines dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du Conseil d'Agglomération du 28 septembre 2020 et arrête le projet de Révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bessines tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstentions : 2

Non participé : 0

C57-04-2022

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Engagement de la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Chauray et mise à disposition du public (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Engage la procédure de Modification simplifiée n°4 du PLU de Chauray suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du Code de l'Urbanisme ;
- Valide les modalités de mise à disposition du public du projet de Modification simplifiée n°4 du PLU de Chauray dans les conditions suivantes :
 - Le projet de Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la Mairie de Chauray et à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140, Rue des Equarts - CS 28770 79027 Niort Cedex), du 9 mai 2022 au 10 juin 2022 inclus ;
 - Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Chauray (du lundi au vendredi de 9h à 12h - 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 11h30) et au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) pendant toute la durée de mise à disposition du dossier ;
 - Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la Communauté d'Agglomération du Niortais. Elles seront annexées au registre ;
 - Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la Mairie de Chauray et au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C58-04-2022

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune d'Echiré (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Arrête le bilan de la concertation mis en œuvre à l'occasion de la révision allégée n°2 du PLU d'Echiré dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du Conseil d'Agglomération du 13 décembre 2021 et arrête le projet de Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Echiré tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C59-04-2022

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Poursuite de la politique de l'habitat : adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2022-2027 au vu de l'avis de l'Etat (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve et adopte le PLH communautaire pour la période 2022-2027 au vu de l'avis favorable avec remarques du CRHH de Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à transmettre le PLH communautaire pour la période 2022-2027 ainsi adopté au Préfet des Deux-Sèvres, qui sans notification de demande de modifications de sa part, le rendra exécutoire deux mois après sa transmission ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents afférents à cette démarche et nécessaires à son bon déroulement.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C60-04-2022

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Conventions d'utilité sociale (CUS) 2021-2026 de Deux-Sèvres Habitat (DSH) : éléments complémentaires au document stratégique (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide les éléments complémentaires pris en compte dans le projet de CUS 2021-2026 de DSH ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à la politique de l'habitat, à signer le projet de CUS 2021-2026 ainsi modifié de DSH ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout autre document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participés : 2

(Messieurs Jacques BILLY et Christian BREMAUD ne participent pas au vote)

C61-04-2022

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Convention d'utilité sociale (CUS) 2020-2025 d'AXENTIA : validation du document pour signature (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la CUS 2020-2025 d'AXENTIA,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la CUS 2020-2025 d'AXENTIA,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout autre document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C62-04-2022

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Convention d'utilité sociale (CUS) 2020-2025 d'ERILIA : validation du document pour signature (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la CUS 2020-2025 d'ERILIA ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à la politique de l'habitat, à signer la CUS 2020-2025 d'ERILIA ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout autre document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C63-04-2022

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - OPAH communautaire 2018-2022 : attribution de subventions aux propriétaires occupants et bailleurs privés (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe ci-dessous :

	Adresse des logements concernés	Commune	Typologie de travaux	Travaux TTC éligibles	Subventions prévisionnelles Anah + Etat	Subventions prévisionnelles CAN	Gain énergétique (en %)	Gain carbone (en %)
Logements de propriétaires occupants								
Logt 1	39 Rue du Moulin	NIORT	Energie	20 585,00 €	13 157 €	2 000 €	68%	74%
Logt 2	60 avenue de Paris	NIORT	Adaptation	16 458,00 €	3 007 €	2 000 €		
Logt 3	24 Rue des 3 Rois	FRONTENAY ROHAN ROHAN	Energie	32 587,00 €	18 000 €	2 000 €	49%	57%
Logt 4	12 rue de la Ferme aux Fraises	PLAINE D'ARGENSON	Adaptation	10 390,00 €	4 738 €	2 000 €		
Logt 5	15 rue du beau Soleil	NIORT	Energie	20 789,00 €	13 324 €	2 000 €	73%	73%
Logt 6	6 Rue du Champs des Rosiers	PLAINE D'ARGENSON	Energie	31 758,00 €	17 685 €	2 000 €	36%	45%
Logt 7	1 Impasse de l'écluse	COULON	Energie	33 241,00 €	19 376 €	2 000 €	69%	70%
Logt 8	1 Place de l'Eglise	PRAHECCQ	Energie	29 852,00 €	16 906 €	2 000 €	38%	54%
Logt 9	145 Rue Jean Jaurès	NIORT	Adaptation	6 494,00 €	544 €	1 500 €		
Logt 10	165 Boulevard des Arandelles	CHAURAY	Adaptation	10 874,00 €	4 943 €	2 000 €		
Logt 11	34 Rue de l'infirmerie	FORS	Energie	17 970,00 €	11 694 €	2 000 €	44%	77%
Logt 12	70 Impasse Paul Verlaine	AIFFRES	Energie	30 587,00 €	17 380 €	2 000 €	41%	33%
Logt 13	25 Rue de l'Âne Cuit	ST SYMPHORIEN	Energie	28 581,00 €	15 846 €	2 000 €	35%	33%
Logt 14	3 Rue Edgar Poe	NIORT	Adaptation	7 438,00 €	2 367 €	1 000 €		
Logt 15	374 avenue du Marais	MAGNE	Adaptation	16 653,00 €	7 570 €	2 000 €		
Logements de propriétaires bailleurs								
Logt 16	4 Rue Gérard de Nerval	NIORT	Energie	23 072,00 €	14 621 €	2 000 €	35%	33%
Logt 17	12 rue des Frères Largeau	MAGNE	Energie	11 084,00 €	6 275 €	2 000 €	37%	20%
Logt 18	29 rue de la gare	FRONTENAY ROHAN ROHAN	Adaptation	10 825,00 €	4 976 €	2 000 €		
Logt 19	Rue Georges Sand	AIFFRES	Adaptation	2 735,00 €	734 €	2 000 €		
Logt 20	41, rue Emile Zola	NIORT	Adaptation	24 298,00 €	15 247 €	2 000 €	38%	47%
Logt 21	86 B, Grand rue	MAUZE SUR LE MIGNON	Travaux lourds	80 000 €	30 000 €	19 000 €	81%	94%
TOTAUX				466 271 €	238 390 €	57 500 €	50%	57%

- Autorise le versement des subventions aux bénéficiaires, à réception de la feuille de calcul de l'Anah ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C64-04-2022

SEV - Versement d'une indemnité à un agriculteur pour l'aménagement du périmètre de protection immédiate du captage de CHEY (Monsieur Jérôme BALOGÉ)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'indemnisation de l'agriculteur du fait du déplacement de ses installations, à hauteur de 1 158,13 € HT ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C65-04-2022

Etudes et projets neufs - Niort - Secteur de Noron - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la CAN à l'IIBSN pour l'opération de gestion des jussies (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la CAN à l'IIBSN ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention ainsi que tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Madame Séverine VACHON ne participe pas au vote)

C66-04-2022

Etudes et projets neufs - Requalification de la déchèterie site de SOUCHE, avenant n°2 au marché de travaux lot 1 Déconstruction, désamiantage, terrassement VRD (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°2 au marché n°2021089 passé avec l'entreprise EIFFAGE pour le lot 1 Déconstruction – Désamiantage pour un montant de 76 205,91 € HT portant le montant total du marché de 810 387,05 € HT à 886 592,96 € HT.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C67-04-2022

Gestion des déchets - Bacs de collecte et composteurs - Mise à la réforme et sortie de l'actif (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la mise à la réforme de l'ensemble des biens annexés ci-dessous et leur sortie de l'actif :

N° Inventaire	ANNEE Acquisition	Durée amortissement	Compte	Désignation	Valeur d'origine des bacs restants	Cumul Amortissement au 31/12/2022	Valeur Nette Comptable au 31/12/2022	SORTIE	Valeur d'origine des unités à sortir
10100001	2010	1	2188	BACS 360L - 240L - 140L (RESTE 278 Unités)	6 449,00 €	6 449,00 €		totale 278	6 449,00 €
10100031	2010	1	2188	BACS 360L - 240L - 140L (623 Unités)	14 464,56 €	14 464,56 €		totale 623	14 464,56 €
10100056	2010	1	2188	BACS 140L + 360 L (900 Unités)	21 584,21 €	21 584,21 €		totale 900	21 584,21 €
10100097	2010	1	2188	BACS 140L + 360 L (620 Unités)	14 881,83 €	14 881,83 €		partielle / 105	2 520,31 €
020805	2007	1	2188	COMPOSTEURS DE JARDIN (RESTE 381 unités)	25 449,50 €	25 449,50 €		Partielle / 85	5 677,71 €
					82 829,10 €	82 829,10 €			50 695,79 €

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'ensemble des documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C68-04-2022**Gestion des déchets - Coopération entre la CAN et la Communauté de Communes Mellois en Poitou pour l'utilisation de la déchèterie de Beauvoir sur Niort par les habitants particuliers de la Commune de Villiers en Bois (Monsieur Dominique SIX)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le principe d'un conventionnement avec la Communauté de Communes Mellois en Poitou,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cette convention ainsi que les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C69-04-2022**Gestion des déchets - Participation financière de la CAN à l'étude relative à la recherche d'exutoire de cogénération à partir de Combustibles Solides de Récupération (CSR) (Monsieur Dominique SIX)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la participation financière de la CAN à l'étude relative à la recherche d'exutoire de cogénération à partir de Combustibles Solides de Récupération (CSR),

Nom de la collectivité	POP DGF 2021	Répartition financière totale en € HT Tranche ferme
TRIVALIS	801 311	21 031,48 €
CC PAYS D'ANCENIS	69 932	1 835,46 €
VALOR 3E	337 717	8 863,84 €
CC PAYS DU LOUDUNAIS	24 434	641,30 €
GRAND LIEU COMMUNAUTÉ	40 214	1 055,47 €
CC SUD ESTUAIRE	34 924	916,63 €
SMCNA	161 879	4 248,73 €
SMITED	267 900	7 031,39 €
AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS	126 816	3 328,46 €
CC SUD RETZ ATLANTIQUE	25 631	672,72 €
PORNIC AGGLO – PAYS DE RETZ (2 budgets) :		
Ex-CC Pornic - Budget TEOM	58 470	1 534,62 €
Ex-CC Cœur Pays de Retz - Budget REOM	20 761	544,90 €
TOTAUX	1 969 989	51 705,00 €

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C70-04-2022

Gestion des déchets - Actualisation des tarifs des prestations au 1^{er} juillet 2022 (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les tarifs des prestations à compter du 1^{er} juillet 2022, comme présentés dans le tableau annexé ci-dessous :

DIRECTION DES DÉCHETS		
SERVICE RÉALISÉ	Tarifs 2021 en € TTC	Proposition Tarifs 2022 en € TTC
1- COLLECTES EN PORTE A PORTE		
A- REDEVANCE SPECIALE pour GESTION DES CARTONS DES ECOLES DE NIORT		
A.1. Cartons - Prix par bac de 600 litres mis à disposition, comprenant Maintenance, collecte et traitement	10,00 €	10,00 €
B- REDEVANCE SPECIALE HORS HYPERCENTRE DE NIORT pour GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMA) des PROFESSIONNELLS : Calculée selon le litrage mis à disposition et la fréquence de collecte hebdomadaire Exonération de 840 L par semaine appliquée aux redevables de la TEOM sur présentation d'un justificatif (Professionnels = activités commerciales, établissements publics, communes de la CAN, associations)		
B.1. Ordures Ménagères et Assimilés - Prix par litre, comprenant Maintenance bacs, collecte et traitement	0,0214 €	0,0214 €
B.2. Emballages et Papiers - Prix par litre, comprenant Maintenance bacs, collecte et traitement	0,0117 €	0,0117 €
B.3. Biodéchets - Prix par litre, comprenant Maintenance bacs, collecte et traitement	0,0117 €	0,0117 €
B.4. Verre - Prix par litre, comprenant Maintenance bacs, collecte et traitement	0,0117 €	0,0117 €
C- REDEVANCE SPECIALE en HYPERCENTRE DE NIORT pour GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMA) des PROFESSIONNELLS : (Professionnels = activités commerciales, établissements publics, communes de la CAN, associations)		
C.1. Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence), le litre collecté Ordures Ménagères et Assimilés	0,0214 €	0,0214 €
C.1 bis - Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté déchets recyclables ou compostables	0,0117 €	0,0117 €
C.2- Collectes supplémentaires - zones collectées plus d'une fois par semaine hors circuit ou hors fréquence hebdomadaire de la zone		
C.2.1- Prise en charge hebdomadaire, la collecte supplémentaire (prix de revient)	70,00 €	70,00 €
C.2.1.1- Prise en charge prêt ponctuel de conteneurs (prix de revient)	70,00 €	70,00 €
C.2.2- le litre collecté et traité	0,0214 €	0,0214 €
C.2.3- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs	0,0214 €	0,0214 €
C.2.4- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs uniquement pour déchets recyclables triés	0,0117 €	0,0117 €
C.3- Habitation légères de loisir - forfait à l'année	126,85 €	126,85 €
C.4- Zones collectées 5 fois par semaine (fréquence 5)		
Une exonération est appliquée aux redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 140 litres par jour ouvrable, soit 840 l par semaine, Exonération non cumulable avec C.1		
C.4.1- Forfait pour collecte d'un conteneur de 120/140 litres, par an	157,33 €	157,33 €
C.4.2- Forfait pour collecte d'un conteneur de 240 litres, par an	314,63 €	314,63 €
C.4.3- Forfait pour collecte d'un conteneur de 330/360 litres, par an	432,64 €	432,64 €
C.4.4- Volume de conteneurs distribués supérieur ou égal à 330 litres, le litre collecté au-delà de 330 litres de volume distribué	0,0214 €	0,0214 €
C.5 - Forfait applicable aux professionnels pour collecte des cartons hors conteneurs	314,63 €	314,63 €
D- REMPLACEMENT de BACS		
D.1. Bac volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement - Prix pour un bac de 140 litres : Forfait d'intervention + prix du bac dans le marché de fourniture en cours	Forfait 70 € + Prix du bac	Forfait 75 € + Prix bac 140 l
D.2. Bac volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement - Prix pour un bac de 240 litres : Forfait d'intervention + prix du bac dans le marché de fourniture en cours	Forfait 70 € + Prix du bac	Forfait 75 € + Prix bac 240 l
D.3. Bac volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement - Prix pour un bac de 360 litres : Forfait d'intervention + prix du bac dans le marché de fourniture en cours	Forfait 70 € + Prix du bac	Forfait 75 € + Prix bac 360 l
2 - COLLECTES EN CAISSON ET ECO-MANIFESTATIONS		
E- GENS DU VOYAGE (Hors aires autorisées de la CAN) - après demande écrite de la commune concernée pour pose d'un caisson		
E.1. Mise à disposition d'un caisson - Prix pour une Pose et Dépose	118,70 € en régie ou 191,00 par privé sans paiement des rotations ou location	220,00 €
E.2. Rotation pour vidage - Prix par rotation		110,00 €
E.3. Location d'un caisson - Prix par mois (sans possibilité d'un prix à la journée ou à la semaine)		110,00 €
E.4. Nettoyage autour du caisson - Prix par cession de nettoyage	pas de tarif	selvant facturation du prestataire
E.5. Traitement des déchets - Prix à la tonne	114,90 €	113,00 €
F- GESTION DECHETS DES COLLECTIVITES, ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ASSOCIATIONS en CAISSON (selon les disponibilités en moyens matériels et humains)		
Traitement des déchets issus des caissons - Application des tarifs I et J selon flux concerné		
F.1. Mise à disposition d'un caisson - Prix pour une Pose et Dépose	118,70 € en régie ou 191,00 par privé sans paiement des rotations ou location	220,00 €
F.2. Rotation pour vidage - Prix par rotation		110,00 €
F.3. Location d'un caisson - Prix par mois (sans possibilité d'un prix à la journée ou à la semaine)		110,00 €
G- ECO-MANIFESTATIONS - Délibération C-27 05-2010 (Charte)		
Tarifs du groupe C appliqués suivant option choisie de la Délibération C-27 05-2010 (Charte). Si non respect de la Charte, application des tarifs sans prise en compte des options		
G.1. Mise à disposition de bacs - Prix par manifestation	70,00 €	75,00 €
G.2. Ordures Ménagères et Assimilés - Prix par litre, comprenant Maintenance, collecte et traitement	0,0214 €	0,0214 €
G.3. Emballages et Papiers - Prix par litre, comprenant Maintenance, collecte et traitement	0,0117 €	0,0117 €
G.4. Biodéchets - Prix par litre, comprenant Maintenance collecte et traitement	0,0117 €	0,0117 €
G.5. Verre - Prix par litre, comprenant Maintenance, collecte et traitement	0,0117 €	0,0117 €
G.6. Cartons - Prix par bac de 600 litres mis à disposition, comprenant Maintenance, collecte et traitement	10,00 €	10,00 €
G.7. Pose et Dépose d'une borne d'Apport Volontaire Verre ou Recyclables	40 € et 60 €	75,00 €

SERVICE REALISE	Tarifs 2021 en € TTC	Proposition Tarifs 2022 en € TTC
3 - APPORTS EN DECHETERIES ET SUR LE SITE DU VALLON D'ARTY		
H - REDEVANCE pour GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMA) des PROFESSIONNELS en APPORTS en DECHETERIES (HORS ZONES DE TRANSFERT ET PLATEFORME VEGETAUX du Vallon d'Arty) (en m3 pour les sites sans pont bascule et à la tonne pour les sites équipés en pont bascule) (Professionnels = activités commerciales, établissements publics, communes de la CAN, associations)		
H.1. Déchets tout-venant/DIB - Prix par m3, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	27,60 €	33,20 €
H.2. Déchets tout-venant/DIB - Prix à la tonne, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	114,90 €	166,00 €
H.3. Déchets végétaux - Prix par m3, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	9,45 €	12,00 €
H.4. Déchets végétaux - Prix à la tonne, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	29,40 €	85,70 €
H.5. Tontes pour méthanisation - Prix par m3, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	pas de tarif	17,75 €
H.6. Tontes pour méthanisation - Prix à la tonne, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	20,00 €	53,30 €
H.7. Bois - Prix par m3, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	16,90 €	18,00 €
H.8. Bois - Prix à la tonne, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	pas de tarif	119,80 €
H.9. Cartons - Prix par m3, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	Gratuit	5,00 €
H.10. Cartons - Prix à la tonne (à partir de 30 kg soit 1/2 m3), comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	Gratuit	83,00 €
H.11. Ferraille - Prix par m3 ou à la tonne, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	Gratuit	Gratuit
I - REDEVANCE pour GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMA) des PROFESSIONNELS sur ZONES SPECIFIQUES du SITE du VALLON ARTY sous conditions d'acceptation de la Direction Déchets selon arrêté Préfectoral d'exploitation du site du Vallon d'Arty, nature et quantité des déchets - (Professionnels = activités commerciales, établissements publics, communes de la CAN, associations)		
I.1. Déchets tout-venant/DIB déposés sur la zone de transfert - Prix à la tonne, comprenant le transfert, transport et traitement	114,90 €	113,00 €
I.2. Déchets verts en mélange déposés sur la plateforme Végétaux - Prix à la tonne, comprenant le traitement	29,40 €	32,40 €
I.3. Tontes pour méthanisation déposées sur la plateforme - Prix à la tonne, comprenant le transfert, transport et traitement	20,00 €	21,30 €
J - REDEVANCE pour GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMA) pour uniquement SERVICES DE LA CAN et COMMUNES DE LA CAN sur zones spécifiques du site du Vallon d'Arty, sous conditions d'acceptation de la Direction Déchets selon arrêté Préfectoral d'exploitation du site du Vallon d'Arty, nature et quantité des déchets		
J.1. Déchets Inertes déposés sur la zone de transfert - Prix à la tonne, comprenant le transfert, transport et traitement	9,65 €	16,70 €
Déchets DEEE et Mobilier issus du nettoyage des dépôts sauvages		
J.2. DEEE - Prix à la tonne	Gratuit	Gratuit
J.3. Mobilier - Prix à la tonne	Gratuit	Gratuit
K - PRESTATION de GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMA) pour l'Hôpital de Niort		
K.1. Ordures Ménagères - Prix à la tonne, comprenant le transfert, transport et traitement	114,90 €	114,90 €
K.2. Verre - Prix à la tonne comprenant le transfert, transport et traitement	Gratuit	Gratuit
L - REDEVANCE pour GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMA) pour les ASSOCIATIONS exonérées selon les conditions fixées dans la Délibération de la CAN		
L.1. Mobilier, Prix à la tonne comprenant le transfert, transport et traitement	Gratuit	Gratuit
L.2. DEEE, Prix à la tonne comprenant le transfert, transport et traitement	Gratuit	Gratuit
L.3. Tout-venant, Prix à la tonne comprenant le transfert, transport et traitement	Gratuit	Gratuit
L.4. Ordures Ménagères, Prix à la tonne comprenant le transfert, transport et traitement	Gratuit	Gratuit
L.5. Apport en déchèteries de Cartons, Ferrailles, Tout-venant, Bois hors mobilier, Végétaux (Art 7 du règlement des déchèteries)	Gratuit	Gratuit
M - BADGE DE PESEE POUR ACCES AUX INSTALLATIONS pour les PROFESSIONNELS		
M.1. Création d'un nouveau badge - Prix à l'unité	25,20 €	16,50 €
M.2. Remplacement d'un badge perdu ou cassé - Prix pour un badge supplémentaire	25,20 €	11,00 €
4 - VENTE DE PRODUITS selon disponibilité des produits		
N - COMPOST vendu aux Professionnels (sauf communes de la CAN) - Maximum autorisé de 1500 tonnes par an par client		
N.1. Sans engagement écrit de prise d'un tonnage sur une année - Prix à la tonne avec prise du produit sur Vallon d'Arty	8,00 €	10,00 €
N.2. Avec engagement écrit de prendre de 250 à 500 tonnes par an - Prix à la tonne avec prise du produit sur Vallon d'Arty	6,00 €	8,00 €
N.3. Avec engagement écrit de prendre de 500 à 1000 tonnes par an - Prix à la tonne avec prise du produit sur Vallon d'Arty	4,00 €	6,00 €
N.4. Avec engagement écrit de prendre de 1000 à 1500 tonnes par an - Prix à la tonne avec prise du produit sur Vallon d'Arty	4,00 €	4,00 €
D - AUTRES PRODUITS vendu aux Professionnels		
D.1. Broyat passé au crible à étoile - Prix à la tonne avec prise du produit sur Vallon d'Arty	Gratuit	Gratuit
D.2. Broyat brut et ligneux - Prix à la tonne avec prise du produit sur Vallon d'Arty	pas de tarif	2,00 €
D.3. Biocombustibles fins et/ou grossiers - Prix à la tonne avec prise du produit sur Vallon d'Arty	30,00 €	30,00 €
P - MISE A DISPOSITION DE PRODUITS (compost, paillage, ...) pour les particuliers et les communes de la CAN		
P.1. Compost et/ou paillage - Prix à la tonne ou au m3	Gratuit	Gratuit
Q - TRANSPORT DE PRODUITS pour les Professionnels		
Transport par nos soins sous réserve de disponibilité du service (Volume transporté = 25 m3) - Pas de transport au-delà d'un rayon de 26 km et uniquement sur le territoire de la CAN		
Q.1. dans un rayon de 0 à 15 km - Prix à la tonne transportée	pas de tarif	5,00 €
Q.2. dans un rayon de 16 à 20 km - Prix à la tonne transportée	pas de tarif	6,10 €
Q.3. dans un rayon de 21 à 26 km - Prix à la tonne transportée	pas de tarif	7,30 €
Transport par un transporteur privé - Réservé aux agriculteurs		
Q.4. dans un rayon de 0 à 15 km - Prix à la tonne transportée	pas de tarif	4,60 €
Q.5. dans un rayon de 16 à 20 km - Prix à la tonne transportée	pas de tarif	5,70 €
Q.6. dans un rayon de 21 à 26 km - Prix à la tonne transportée	pas de tarif	6,80 €
5- GESTION ADMINISTRATIVE		
R - FACTURATION		
R.1. Fourniture d'un duplicata de facture - Prix par duplicata	10,60 €	10,00 €
S - BADGE D'ACCES AUX DECHETERIES DES PARTICULIERS		
S.1. Remplacement d'un badge perdu ou cassé	pas de tarif	11,00 €

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

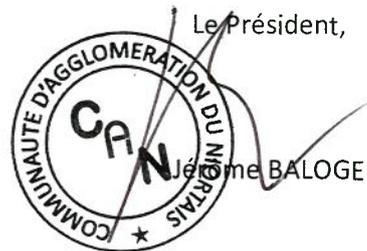
Abstention : 1

Non participé : 0

Certifie l'affichage du compte rendu des
décisions du Conseil d'Agglomération

Le **19 AVR. 2022**

Le Président,

The seal is circular with the text "COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU NIVERNAIS" around the perimeter and a star at the bottom. In the center, the letters "CAN" are prominently displayed. A handwritten signature is written across the seal.

Jérôme BALOGE

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT



Décisions concernant des marchés passés au-dessus de 5 000 € HT

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
AFFAIRES JURIDIQUES			
25/01/2022	Sécurisation des séances du conseil d'agglomération	25,90 € par heure	X
10/02/2022	Avenant n°2 au marché de services d'assurance portant sur l'intégration du SEV et du SEVC	/	X
AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER			
19/01/2022	Adhésion et versement de la cotisation 2022 à l'Association des Directeurs Généraux des Communautés de France (ADGCF)	50,00 €	
01/02/2022	Adhésion et versement de la cotisation 2022 à l'Association de Surveillance de la Qualité de l'Air Nouvelle Aquitaine (ATMO)	13 576,64 €	
15/02/2022	Adhésion et versement de la cotisation 2022 au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)	5 050,00 €	
15/02/2022	Adhésion et versement de la cotisation 2022 à l'Agence Régionale Energie Climat (AREC)	1 700,00 €	
18/02/2022	Marché ayant pour objet mission le suivi animation d'un POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés) sur la copropriété "les Tilleuls" à Niort	76 110,00 €	X
AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES			
17/01/2022	PA Pierrailleuses - St Symphorien- Convention de servitude avec SEOLIS pour l'implantation d'un poste de livraison de gaz naturel	/	
ASSAINISSEMENT			
05/01/2022	Acquisition armoires "poste de relèvement"	5 540,00 €	X
07/01/2022	Analyse des boues des stations d'épuration	7 656,00 €	X
12/01/2022	Acquisition surpresseurs d'aération pour la STEP Goillard	33 988,20 €	X
12/01/2022	Fourniture automate et matériel de télégestion	5 355,00 €	X

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
ASSAINISSEMENT			
12/01/2022	Acquisition d'un variateur surpresseur pour la STEP Goilard	9 184,28 €	X
12/01/2022	Acquisition armoires "poste de refoulement"	8 906,00 €	X
26/01/2022	Convention de servitude de tréfonds pour passage de canalisations sur propriété privée - M. G. S.	537,00 €	
31/01/2022	Maintenance des surpresseurs bassins aération STEP Goilard	11 903,00 €	X
31/01/2022	Mise à jour des équipements de supervision et contrat de maintenance 2022	9 144,00 €	X
11/02/2022	Renouvellement contrat d'entretien centrale air comprimé STEP Goilard	8 511,00 €	X
14/02/2022	Vérification périodique réglementaire des installations électriques	7 731,00 €	
14/02/2022	Convention de lavage des tenues des agents des services assainissement et gestion du patrimoine - Avenant n°2	/	X
15/02/2022	Acquisition armoires "poste de refoulement"	8 906,00 €	X
18/02/2022	Marché pour le diagnostic amont et plan d'action pour la réduction des micropolluants sur les systèmes d'assainissement de Niort-Goilard et Pelle-Chat	89 039,00 €	X
23/02/2022	Accord-cadre pour la fourniture de produits de traitement des eaux usées et piscines - marché subséquent n°8	44 545,50 €	X
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
29/12/2021	Pépinière d'entreprises du niortais : contrat d'hébergement conclu avec IFCG Entreprise Poitou-Charentes	loyer mensuel de 210,00 €	
29/12/2021	Pépinière d'entreprises du niortais : contrat d'hébergement conclu avec la SAS HR TEAM	loyer mensuel de 252,00 €	
03/02/2022	Filière numérique : labellisation technopolitaine - Adhésion 2022 à l'association Retis	2 200,00 €	
03/02/2022	Adhésion 2022 à l'association des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Sites Patrimoniaux "sites et cités remarquables"	4 400,00 €	
11/02/2022	Pépinière d'entreprises du niortais : contrat de domiciliation professionnelle conclu avec Coutot-Roehrig	forfait mensuel de 35 €	
21/02/2022	L'ESSentiel : contrat d'hébergement conclu avec l'association LE CENTRE	loyer mensuel de 320,46 €	
21/02/2022	Pépinière d'Entreprises du Niortais : contrat d'hébergement conclu avec la S.A.S. RH SOLUTIONS	loyer mensuel de 161,00 €	

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
23/02/2022	L'ESSentiel : contrat d'hébergement conclu avec le CBE du Niortais et du Haut Val de Sèvre	loyer mensuel de 240,59 €	
23/02/2022	Adhésion à l'association des Villes Universitaires de France (AVUF) pour l'année 2022	1 000,00 €	
23/02/2022	Pépinière d'Entreprises du Niortais : contrat d'hébergement conclu avec INITIATIVE DEUX-SEVRES (DSI)	loyer mensuel de 294,00 €	
23/02/2022	L'ESSentiel : contrat d'hébergement conclu avec le CBE du Niortais et du Haut Val de Sèvre	loyer mensuel de 267,32 €	
23/02/2022	L'ESSentiel : contrat d'hébergement conclu avec le CBE du Niortais et du Haut Val de Sèvre (n°2)	loyer mensuel de 267,32 €	
23/02/2022	L'ESSentiel : contrat d'hébergement conclu avec le CBE du Niortais et du Haut Val de Sèvre	loyer mensuel de 242,23 €	
31/03/2022	Prestation de service entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et PANTEO	32 400,00 €	X
ETUDES ET PROJETS NEUFS			
06/01/2022	Réaménagement des locaux du personnel à la station d'épuration Goilard - Maîtrise d'œuvre	22 500,00 €	X
14/01/2022	Requalification du bâtiment 10 place de la Comédie à Niort - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre	159 364,80 €	X
14/01/2022	Avenant au marché de travaux pour la déchèterie de Souché à Niort - Lot 1 - Prolongation délai d'exécution	/	X
14/01/2022	Avenant au marché de travaux pour la déchèterie de Souché à Niort - Lot 2 - Prolongation délai d'exécution	/	X
14/01/2022	Avenant au marché de travaux pour la déchèterie de Souché à Niort - Lot 3 - Prolongation délai d'exécution	/	X
01/02/2022	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, installation de géothermie pour l'aménagement du site Niort Tech 3	5 200,00 €	X
15/02/2022	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, installation de géothermie pour la rénovation et extension du dépôt des transports sur la commune de NIORT.	5 850,00 €	X
16/02/2022	Niort - ZAE Terre de Sport - Ramassage de déchets consécutifs à l'occupation illicite de terrains communautaires	8 223,88 €	X
18/02/2022	Avenant 3 au lot 2 - Marché extension du parc d'activités de Trévins (Chauray) – Mise en sécurité du carrefour rue du stade / rue du Nauron et viabilisation de terrains à vocation économique	/	X
22/02/2022	Raccordement électrique haute tension sur le site du dépôt des transports à NIORT	7 936,94 €	X

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE			
27/01/2022	Servitude de passage de canalisation d'eaux usées sur la propriété de M. et Mme B	236,50 €	
04/02/2022	Convention de servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales sur propriété privée - Département des Deux-Sèvres	/	
08/02/2022	Convention de servitude de passage sur propriété privée dans le cadre de la réalisation d'une station d'épuration à Coulon - M ^{me} et M. B.	/	
GESTION DU PATRIMOINE			
14/01/2022	Avenant n°1 à l'accord cadre relatif à l'achat de fournitures administratives courantes et approbation du marché subséquent n°3 achat et livraison de fournitures courantes année 2022	/	X
18/01/2022	Patinoire - Remplacement de l'interface de la gestion technique centralisée	8 352,05 €	X
18/01/2022	Prestation de maintenance préventive des installations techniques de la patinoire de Niort	14 620,00 €	X
18/01/2022	Installation de poteaux arrêt de bus Optibus sur les points d'arrêt du réseau Tanlib	17 076,60 €	X
01/02/2022	Achat de mobilier pour le site du Vallon d'Arty	5 901,42 €	X
01/02/2022	Renouvellement de la convention d'obtention et d'achat de certificats d'économies d'énergie	/	X
10/02/2022	Entretien des systèmes d'assainissement des aires de lavage des ateliers communautaires à Niort	8 213,58 €	X
14/02/2022	Convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'implantation et l'exploitation de distributeurs automatiques	/	X
14/02/2022	Convention d'obtention et d'achat de certificats d'économies d'énergie	/	X
15/02/2022	Mise en conformité des installations sous pression de la patinoire	26 495,60 €	X
17/02/2022	Astreinte en électricité pour 23 matchs de football en 2022 au stade René Gaillard du complexe sportif de la Venise Verte pour le club des Chamois Niortais	10 535,15 €	X
23/02/2022	Acquisition alimentation de secours pour l'aire des gens du voyage de Chauray	13 600,00 €	X

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
GESTION DES DECHETS			
13/01/2022	Modification du mode de fonctionnement des barrières levantes site du Vallon d'Arty	6 772,21 €	X
13/01/2022	Suivi photographique et production audiovisuelle de la construction de la nouvelle déchèterie de Souché à Niort	6 480,00 €	X
20/01/2022	Acquisition d'une signalétique pour les déchèteries	6 833,60 €	X
20/01/2022	Travaux de raccordement "réseaux informatiques et courants forts" pour les modulaires sur le site du Vallon d'Arty	13 794,74 €	X
01/02/2022	Formation de référents de sites de compostage collectif	4 813,20 €	X
03/02/2022	Collecte et traitement des huiles minérales usagées - Avenant n°1	/	X
07/02/2022	Suivi et accompagnement de sites de compostage collectif	13 554,00 €	X
15/02/2022	Collecte et valorisation du polystyrène de calage	15 000,00 €	X
18/02/2022	Programme TRIBIO- Mise en œuvre de la communication sur la gestion de proximité des biodéchets	16 484,38 €	X
18/02/2022	Marché pour la fourniture d'équipements pour la déchèterie de Souché - Lot 1 Garde-corps	70 835,00 €	X
18/02/2022	Marché pour la fourniture d'équipements pour la déchèterie de Souché - Lot 2 Benches de stockages de déchets à quai	101 530,00 €	X
04/03/2022	Adhésion 2022 au "Réseau Compost Citoyen"	1 250,00 €	
MEDIATHEQUES			
07/01/2022	Règlement de location de la salle d'exposition et de l'auditorium de la médiathèque Pierre Moinot	/	
28/01/2022	Adhésion 2022 à l'association généalogique de la Charente	33,00 €	
09/02/2022	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la médiathèque "l'île aux livres" de Magné à l'association Lire et Délire	/	
MISSION MANAGEMENT QUALITE			
02/02/2022	Versement de la cotisation 2022 à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère personnel (AFCPD)	450,00 €	
MUSEES			
19/01/2022	Convention de prêt d'œuvres avec le musée de la nacre et de la tabletterie pour l'exposition "Coquillages, de la science au kitsch" du 26 juin 2021 au 2 janvier 2022	/	

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
MUSEES			
19/01/2022	Convention de prêt d'œuvres avec la cité scolaire Bertran de Born pour l'exposition " l'Enseignement de la physique au 18 ^{ème} siècle" au musée Bernard d'Agesci du 22 octobre 2021 au 6 mars 2022	/	
20/01/2022	Convention de prêt d'œuvres avec le lycée Lalande de Bourg en Bresse pour l'exposition " l'Enseignement de la physique au 18 ^{ème} siècle" au musée Bernard d'Agesci du 22 octobre 2021 au 6 mars 2022	/	
20/01/2022	Convention de prêt d'œuvres avec le lycée Montesquieu du Mans pour l'exposition " l'Enseignement de la physique au 18 ^{ème} siècle" au musée Bernard d'Agesci du 22 octobre 2021 au 6 mars 2022	/	
28/01/2022	Avenant n°1 à la convention de prêt avec le musée national Picasso-Paris pour l'exposition "ABC Art" au musée Bernard d'Agesci du 15 avril au 18 septembre 2022	/	
28/01/2022	Convention de prêt d'œuvres avec Nantes métropole pour l'exposition " le Verre dans tous ses éclats" du 29 mai au 7 novembre 2021	/	
28/01/2022	Convention de prêt d'œuvres avec le collège Léon Gambetta pour l'exposition "l'Enseignement de la physique au 18 ^{ème} siècle" au musée Bernard d'Agesci du 22 octobre 2021 au 6 mars 2022	/	
28/01/2022	Convention de prêt d'œuvres avec l'Université Catholique de l'Ouest pour l'exposition "l'Enseignement de la physique au 18 ^{ème} siècle" au musée Bernard d'Agesci du 22 octobre 2021 au 6 mars 2022	/	
03/02/2022	Convention de prêt d'œuvres avec le musée des Arts et Métiers pour l'exposition "l'Enseignement de la physique au 18 ^{ème} siècle" au musée Bernard d'Agesci du 22 octobre 2021 au 6 mars 2022	/	
03/02/2022	Avenant n°3 à la convention de prêt avec la ville de la Rochelle portant sur la prolongation de prêt d'œuvres	/	
03/02/2022	Convention de prêt d'œuvres avec le lycée Hoche de Versailles pour l'exposition "l'Enseignement de la physique au 18 ^{ème} siècle" au musée Bernard d'Agesci du 22 octobre 2021 au 6 mars 2022	/	
03/02/2022	Contrat de prêt avec la Communauté d'Agglomération de Bar-Le-Duc pour l'exposition " l'Enseignement de la physique au 18 ^{ème} siècle" au musée Bernard d'Agesci du 22 octobre 2021 au 6 mars 2022	/	

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
MUSEES			
03/02/2022	Convention de prêt avec le lycée Alain Fournier de Bourges pour l'exposition " l'Enseignement de la physique au 18 ^{ème} siècle" au musée Bernard d'Agesci du 22 octobre 2021 au 6 mars 2022	/	
07/02/2022	Convention de prêt d'œuvres avec le Département de la Vendée pour l'exposition "Sur les traces des gaulois et des romains en Vendée" à L'Historial de la Vendée du 19 novembre 2021 au 20 février 2022	/	
10/02/2022	Convention de prêt avec le musée Jean de la Fontaine de Château-Thierry pour l'exposition "ABC Art" au musée Bernard d'Agesci du 15 avril au 18 septembre 2022	/	
RESSOURCES HUMAINES			
26/01/2022	Consultation juridique		
04/03/2022	Assistance au recrutement d'un directeur	11 000,00 €	X
SERVICE DES EAUX DU VIVIER			
04/01/2022	Acquisition d'un groupe de pompage immergé et de son variateur	7 637,92 €	X
11/01/2022	Contrat de ligne de trésorerie entre la Caisse d'Epargne et le SEV	1 000 000,00 €	
SYSTEMES D'INFORMATION (DIRECTION MUTUALISEE) (Rappel : les prestations réalisées pour le compte de la Ville de Niort (VDN) font l'objet d'une refacturation)			
04/01/2022	Maintenance 2022 logiciel E Temptation	16 597,56 €	X
04/01/2022	Maintenance 2022 logiciel Meibo People Pack (publication des données d'annuaire de l'intranet)	7 022,45 €	X
11/01/2022	Adhésion 2022 à Coter Numérique	480,00 €	
11/01/2022	Migration RDS	6 460,00 €	X
14/01/2022	Marché pour la maintenance, le développement et prestations concernant les logiciels de la société ESRI - accord cadre à bons de commande	210 000,00 €	X
02/02/2022	Maintenance 2022 du logiciel Documalis utilisé pour la dématérialisation des factures fournisseurs et courriers	10 483,25 €	X
08/02/2022	Adhésion 2022 à l'organisme CLUSIF Club de la Sécurité de l'Information Française	1 110,00 €	
14/02/2022	Abonnement 2022 à la plateforme des marchés publics	5 690,00 €	X
14/02/2022	Abonnement 2022 à O365 (application TEAMS)	23 331,60 €	X

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
SYSTEMES D'INFORMATION (DIRECTION MUTUALISEE) (Rappel : les prestations réalisées pour le compte de la Ville de Niort (VDN) font l'objet d'une refacturation)			
18/02/2022	Résiliation du marché portant sur la numérisation des dossiers abonnés (lot 2)	/	X
28/02/2022	Maintenance annuelle pour la solution de supervision Centreon	7 125,00 €	X
01/03/2022	Adhésion 2022 à l'association OpenDataFrance	600,00 €	
TRANSPORTS			
18/02/2022	Adhésion 2022 à l'Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP)	2 100,00 €	

FINANCES – REGIES

Date de dépôt en Trésorerie	Titres	Montant HT et/ou Observations
01/12/2021	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine Pré Leroy à Niort	/
17/12/2021	Nomination de deux mandataires pour la régie de recettes de la patinoire à Niort	/
26/01/2022	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine Pré Leroy à Niort	/
26/01/2022	Nomination de trois mandataires pour la régie de recettes de la direction des bibliothèques et de la lecture publique	/
02/02/2022	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes de la patinoire à Niort	/
02/02/2022	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine Champommier à Niort	/
16/02/2022	Cessation de fonctions d'un sous-régisseur et d'un mandataire pour la régie de recettes de la direction des bibliothèques et de la lecture publique	/